



Rennes, le 14/03/2023,

**PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**  
**REDUCTION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE**  
**AVEC KEPLER CHEUVREUX**

Par contrat en date du 12/02/2001 modifié par avenant en date du 05/02/2019, la société Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine (ISIN : FR0000045213) a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires admises en négociation sur Euronext Paris.

En date du 14/03/2022, en conformité avec l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- 76 700.30€

La position, après retrait de ces moyens, en date du 14/03/2023 est de :

- 11 846 titres

- 526 595.22 €